

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à 18H00, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Dans le cadre de la crise liée au covid-19, les règles sanitaires, les règles de distanciation sociale et les gestes barrières ont été scrupuleusement respectés.

Étaient présents : Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC, MM. Damien BLANC, Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM. Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : M. Serge GAUDET, Mmes Émilie HENRY (pouvoir à Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC), Marine LANDEAU (pouvoir à M. Franck ROCHE), M. Michel LEGER

Convocation du : 13 juillet 2021 - Affichage du : 13 juillet 2021

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 2

Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC a été élue secrétaire de séance.

Appel des conseillers municipaux : Il est constaté à 18H00 la présence effective de 8 conseillers municipaux et de trois pouvoirs, soit 11 voix

Madame Marie-Alice APARICIO-CLERC est secrétaire de la séance du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 mai 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés

DECISIONS DU MAIRE dans le cadre de ses délégations

- Décision n° 004/2021 – Résidence la Fromagerie – Location de l'appartement du bas
- Décision n° 005/2021 – Convention portant organisation et participation au financement des transports scolaires

ORDRE DU JOUR : point supplémentaire

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

Restauration orgue classé – désignation d'un maître d'œuvre

Les membres du Conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour

DOSSIER : RESTAURATION D'UN ORGUE CLASSE – désignation d'un maître d'œuvre

En vue de la restauration de l'orgue classé « monument historique » situé dans l'église, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTÉ** la proposition de maîtrise d'œuvre de Monsieur Éric BROTTIER pour le projet de restauration de l'orgue classé ; **CONFIRME** la mission pour le montant indiqué dans la proposition de Monsieur BROTTIER soit 5 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Arrivée de Vincent MAITRE à 18H33

DOSSIER : INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES PAR LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (ENEDIS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire (ENEDIS) du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et DECIDE d'appliquer le montant maximum de redevance prévu par un décret selon le mode de calcul précisé.

Arrivée de Damien BLANC à 18H41

DOSSIER : RESTAURANT SCOLAIRE – tarifs pour l'année scolaire 2021/2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021/2022, en retenant le principe d'une modulation tarifaire en fonction du quotient familial, comme suit :

Tranches quotients familiaux	0-400	401-600	601-800	801-1000	1001-1200	> 1200
Temps du repas fourni	1.50 €	2.00 €	2.50 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €

DIT que la modulation tarifaire en fonction du nombre d'enfants d'un même foyer fiscal fréquentant simultanément le service s'appliquera comme suit :

- famille de 2 enfants : réduction de 5 %
- famille de 3 enfants : réduction de 10 %
- famille de plus de 3 enfants : réduction de 15 % ;

DIT que les familles ne fournissant pas d'attestation « quotient familial » de la CAF de la Savoie ou du support officiel pour son calcul seront automatiquement placées dans le barème le plus élevé.

DOSSIER : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET L'ENCADREMENT PENDANT LE TEMPS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention de mise en place du service commun pour la gestion administrative et l'encadrement pendant le temps de la restauration scolaire, à conclure avec la Communauté de Communes Val Vanoise ; DIT que la convention est conclue pour une période initiale de 3 ans à compter du 02 septembre 2021 et AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

DOSSIER : BUDGET COMMUNE 2021 – décision modificative n° 2

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les virements de crédits tels que présentés ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2315/23 - Opération 185	- 45 000 €			
276348 – Autres communes		+60 000 €		
2315/23 – Opération 186	-15 000 €			
TOTAL		0.00 €		0.00 €

DOSSIER : LOTISSEMENT LES NOYERS – Mission d’assistance à maître d’ouvrage pour élaborer le programme de l’opération et de son budget

Dans le cadre de la création d’un lotissement dit LES NOYERS, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de lancer toutes les études et la création d’un lotissement au lieudit Sous la Ville en zone OAP du PLU et ses abords ; APPROUVE la demande d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour ce projet auprès d’AGATE pour un montant de 5 110 € afin de réaliser le programme de cette opération et son budget prévisionnel. Cette mission pourra bénéficier d’une participation du Conseil départemental à hauteur de 42 %, soit un net à charge pour la commune de 2 963.80 € ; APPROUVE le calendrier prévisionnel de la mission du 28 juillet au 31 décembre 2021 ; APPROUVE le pré-programme présenté par Monsieur le Maire pour la création d’un lotissement LES NOYERS au lieudit Sous la Ville.

DOSSIER : CREATION D’UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES NOYERS »

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la création d’un budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « lotissement les noyers » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente ; PRECISE que ce budget sera voté par chapitre ; PREND ACTE que toutes les opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux ; OPTÉ pour un régime de TVA conformément à l’instruction M 14 avec un système de déclaration trimestrielle ; ADOPTÉ le système d’inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stock ; AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l’administration fiscale ; PRECISE que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l’équilibre de ce budget ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

DOSSIER : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES NOYERS »

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif 2021 du lotissement LES NOYERS qui s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d’Investissement</u>
Dépenses : 45 000,00 €	Dépenses : 45 000,00 €
Recettes : 45 000,00 €	Recettes : 45 000,00 €

DOSSIER : CREATION D’UN BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SITE DE L’ECOLE DU PLAN »

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la création d’un budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « AMENAGEMENT DU SITE DE L’ECOLE DU PLAN » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale de cette opération destinée à la vente ; PRECISE que ce budget sera voté par chapitre ; PREND ACTE que toutes les opérations relatives à cet aménagement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux ; OPTÉ pour un régime de TVA conformément à l’instruction M 14 avec un système de déclaration trimestrielle ; ADOPTÉ le système d’inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stock ; AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l’administration fiscale ; PRECISE que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l’équilibre de ce budget ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

DOSSIER : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SITE DE L’ECOLE DU PLAN »

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe « AMENAGEMENT DU SITE DE L’ECOLE DU PLAN » qui s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d’Investissement</u>
Dépenses : 15 000,00 €	Dépenses : 15 000,00 €
Recettes : 15 000,00 €	Recettes : 15 000,00 €

Arrivée de Frédéric DRAVET à 20H04

DOSSIER : OPTIMISATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – demande de subvention auprès de l'État

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de faire effectuer un audit énergétique tous corps d'état du groupe scolaire de MONTAGNY ; MANDATE le Maire pour faire réaliser ces études par un maître d'œuvre spécialisé ; APPROUVE le coût prévisionnel de ce diagnostic pour un montant de 21 960 € HT ; DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention à hauteur de 80 %, soit 17 568 € pour la réalisation de cette opération ; SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux par anticipation sans perdre le bénéfice de la subvention ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune et AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – demande de subvention auprès de l'État

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de mise à jour du schéma directeur d'assainissement ; APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 33 460 € HT ; APPROUVE le plan de financement joint à la délibération ; DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 10 038 € HT ; SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux par anticipation sans perdre le bénéfice de la subvention ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

DELIBERATION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES DE VERROCHAS, LES GRANDES MOUILLES, MOLLARD, MORANCHE, LA BALME, LE CHAMPEY, FONTAINE DU PRE, LA COMBE DE L'AIGUE, APRES DUP - Demande de subventions auprès de l'Etat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les travaux de mise en conformité des captages ; APPROUVE le plan de financement joint à la délibération ; DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 66 481.50 € HT ; SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux par anticipation sans perdre le bénéfice de la subvention ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ; DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de l'opération.

DELIBERATION : REOUVERTURE D'ALPAGE - Demande de subvention à l'Etat (dossier DETR/DSIL)

Monsieur le Maire expose le dossier du marché de réouverture d'alpage et valorisation du Tétrás.

Rappel des décisions de l'ancien conseil municipal :

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2019 et marché signé par la municipalité précédente le 10 octobre 2019 avec l'entreprise COFORET

« M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réouverture d'alpage ainsi que la valorisation du tétras-lyre sur les secteurs du « Parchit » et du « Bettex ».

L'ensemble de ces agencements couvre une surface de 43 hectares, répartis de la manière suivante :

1. la zone « captage de la corne » : 5.5 hectares
2. la zone « aménagement pour le tétras » : 23.92 hectares
3. la zone « reconquête agricole » : 13.77 hectares.

Ce projet est situé dans des anciens alpages productifs et où la population de tétras-lyre est intéressante. Projet jugé comme prioritaire par M. le Maire, les exploitants agricoles et les chasseurs.

La Commune de MONTAGNY est maître d'ouvrage de l'opération.

M. Le Maire expose que le projet comprend l'exécution d'un programme de travaux, dont le coût de l'exploitation (abattage, débardage et transport) est déduit du prix du bois. La Commune n'a aucune avance financière pour les travaux.

Lot 1 – Captage de la Corne	+ 13 860,00 € HT
Lot 2 – Aménagement pour le Tétrás	+ 12 682,50 € HT
Lot 3 – Reconquête agricole	+ 18 382,95 € HT
Produit attendu total :	+ 44 925.45 €HT »

Juillet 2020

La nouvelle municipalité lance les travaux forestiers sur la base des marchés signés le 19 octobre 2019.

Bilan de la 1^{ère} phase au Parchit (zone lot n° 3)

- Abattage, débardage, transport du bois y compris bois énergie
- Aucune prestation n'est prévue dans les marchés avec l'entreprise COFORET pour le nettoyage de la zone (branches), l'ensemencement afin de rendre la zone fonctionnelle pour l'alpage.

Résultats des travaux transmis par la Chambre d'agriculture et l'entreprise COFORET après réalisation de la 1^{ère} phase de travaux (lot 3)

Lot 1 – Captage de la Corne (réalisé)	+ 6 991,00 € HT
Lot 2 – Aménagement pour le Tétrás (non réalisé)	- 36 637,00 € HT (prévision)
Lot 3 – Reconquête agricole (50 % réalisé)	- 4 004,00 € HT
Total :	- 33 644,00 € HT

Le déficit prévisionnel important de cette opération de travaux forestiers, au vu des marchés signés, est dû au fait qu'aucune estimation quantitative et qualitative n'a été réalisée en 2019 avant de lancer l'appel d'offres.

Pour l'année 2021 et afin de pouvoir financer le nettoyage et l'ensemencement de la zone du PARCHIT, la Commune sollicite l'aide de l'Etat pour une subvention et demande à l'entreprise COFORET de continuer l'exploitation de bois à commercialiser sur la zone « reconquête agricole » (lot 3).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les travaux de nettoyage de la reconquête agricole réalisés en 2020 (lot 3) sous réserve de la perception de subventions ; **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 21 317,25 € HT ; **DEMANDE** à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération ; **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux par anticipation sans perdre le bénéfice de la subvention ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.


Le Conseil municipal demande également à la Chambre d'Agriculture de se renseigner sur les subventions possibles (Région, FEDER, Fédération de chasse ...) pour finir de traiter 50 % de la surface du lot 3 (reconquête agricole) et l'ensemble de la zone Tétrás-Lyre (lot n° 2 du marché).

INFORMATIONS DIVERSES

La Maison blanche : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission de sécurité départementale a donné un avis défavorable à l'exploitation de la Maison Blanche. Ainsi cet établissement recevant du public ne pourra plus être occupé dans sa vocation actuelle sans travaux de sécurité très importants.

Fin de la séance : 21H50

Le Maire,


Roland DRAVET
